

**Nombre de conseillers** L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.  
**En exercice :** 29  
**Quorum :** 15  
**Présents :** 21  
**Votants :** 25

**Date de la convocation :** 2 avril 2025

**Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés**  
• Voix pour : 20  
• Voix contre : 3  
(T. GAL, G. GAUTHIER et S. BIOLLUZ)  
• Abstentions : 2  
(Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI)

**Présents :** MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, I. SAGE, André PUGIN, V. JACQUEMOUD, G. SUATON, P. SAUVAGET, J-L. MAULET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, C. MEYNET, F. CONTAT, J-L. LACHENAL, J-P. PETRONIN, T. GAL, G. GAUTHIER, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI  
**Procurations :** MM. N. SEMLAL à S. LE MOAL, S. JAVOGUES à Lucas PUGIN, C. PEGUET à D. GERELLI-FORT et S. BIOLLUZ à T. GAL  
**Absents :** MM. A. MIZZI, D. EISACK, S. MILLOT-FEUGIER et P. BARON

**Secrétaire de séance :** M. P. SAUVAGET

## 2025DELIB037 BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU BUDGET 2025

### 7.1 Décisions budgétaires

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 ;

**Vu** l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

**Vu** l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** le règlement budgétaire et financier de la commune adopté par délibération du Conseil municipal en date du 24 janvier 2023 ;

**Vu** le compte administratif 2024, approuvé par délibération n° 2025DELIB013 du Conseil municipal en date du 4 mars 2025 ;

**Vu** le débat d'orientations budgétaires pour le nouvel exercice, en date du 4 mars 2025 ;

**Vu** l'avis de la commission des finances en date du 24 mars 2025 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés,**

**Article 1 :** Vote le budget 2025 arrêté comme suit :

**FONCTIONNEMENT, équilibré en dépenses et recettes : 13 937 908,30 euros**

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 074-217402205-20250408-2025DELIB037-DE



## INVESTISSEMENT, équilibré en dépenses et recettes : 26 596 322,67 euros

**Article 2 :** Donne tous pouvoirs à Monsieur le maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement pour signer tous les actes nécessaires et pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Philippe SAUVAGET

Le Maire

Lucas PUGIN



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le 14 AVR. 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.